

COMMUNE
DE

Neuville-les-Dames

01400



NEUVILLE-LES-DAMES, LE **22 MAI 2020**



CONVOCATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 1*

Le conseil municipal se réunira le
Mercredi 27 mai 2020 à 19 heures
à la salle des fêtes.

Le 22 mai 2020
Le maire,

Florent CHEVREL



**convocation effectuée dans le cadre de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et à l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des collectivités territoriales à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19*

ORDRE DU JOUR

- 1 – Installation du conseil municipal élu le 15 mars 2020**
- 2 – Election du maire** (article L 2122-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT))
- 3 – Détermination du nombre d'adjoints** (1 minimum – 5 maximum – Article L 2122-2 du CGCT)
- 4 – Election des adjoints** (article L 2122-7-2 du CGCT)
- 5 - Charte de l' élu local** – Lecture et remise d'un exemplaire individuel (article L 1111-1-1 du CGCT).

*Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, et conformément à l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, j'ai décidé, pour assurer la tenue de cette réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que **celle-ci se déroulera en fixant un nombre maximal de 10 personnes autorisées à y assister (hors conseillers, personnel du secrétariat et 2 représentants de la presse).***